

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 394

18 février 2013

SOMMAIRE

Academy Partners SA	18873	Endothelial Therapy Innovations S.A.	18869
Agence d'Assurances Jacobs Sàrl	18874	Energy Concept S.A.	18873
Aqua Valley Solutions S.A.	18872	F.11 Alliance Echafaudages	18870
Architecte Lucie Di Valentin S.à r.l.	18873	Faco Invest S.à r.l.	18870
Ardennes Constructions S.à r.l.	18873	FDLV Group	18869
Aspara S.A.	18873	Finance et Développement	18870
B.J. Sàrl	18873	Fiscalité, Comptabilité, Gestion S.à r.l. ...	18911
Black & Decker International Finance 3 Limited	18907	Fiscalité, Comptabilité, Gestion s.à r.l. ...	18911
Breeze S.A.	18904	Flacon Couture International S.à r.l.	18870
Bureau d'Assurances Seyler S.A.	18900	Funckenhaus S.à r.l.	18871
Calviande S.A.	18868	Future Dreams S.A.	18871
Capital Safety Group S.A.	18883	Gagfah S.A.	18871
CCS Europe S.A.	18867	Garrett Properties S.A.	18872
Cima International Services S.A.	18868	Geofor Constructions S.A.	18871
Coach & Win	18867	Global Groupe International S.A.	18872
Couquelet International S.A.	18912	Global Groupe International S.A.	18872
CRM-Group S.A.	18866	Global Groupe International S.A.	18872
Darmo Investment S.à r.l.	18866	MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l.	18885
De Luxe Holding S.A.	18866	Porto Conte S.A.	18874
Design Finance	18866	Saxo.com s.à r.l.	18877
Dièdre	18867	Telimu S.A.	18895
Dominion Investments S.à r.l.	18867	Tiger Holding Four SPV S.à r.l.	18881
Ednalux S.à r.l.	18868	Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.	18898
Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	18869	Union Consulting S.A.	18868
Einer Energy Holding S.à r.l.	18869		

Darmo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 114.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013009234/11.

(130010292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Design Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 153.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2013009237/12.

(130010282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

CRM-Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 2, Kofferschmattsgaessel.
R.C.S. Luxembourg B 150.189.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013009232/13.

(130010322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

De Luxe Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 9.046.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Le mandat en tant qu'Administrateurs de Monsieur Dominique MOINIL, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Monsieur Eric HERREMANS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Monsieur Jacques MAHAUX, 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Monsieur Norbert SCHMITZ, 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Hamm, et de Madame Sophie CHAMPENOIS, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Norbert SCHMITZ, 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Hamm, est réélu Administrateur-délégué pour une nouvelle période de 6 ans.

Le mandat en tant que Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société DE LUXE HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013009248/18.

(130010520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Dièdre, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 95.133.

—
Résolution prise par l'administrateur unique en date du 20 décembre 2012

L'administrateur unique de la société Dièdre prend la résolution suivante:

Il est décidé de transférer le siège de la société du 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

'SNvvl
Isabelle BRUCKER

Référence de publication: 2013009238/13.

(130010582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Dominion Investments S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.445.

—
L'adresse du siège social de l'associé suivant a changé:

- Barrett investments, S.à r.l. se situe désormais au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dominion Investments S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2013009239/14.

(130010323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Coach & Win, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 110.053.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013009220/11.

(130010234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

CCS Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 101.410.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°61/13 rendu en date du 10 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société CCS EUROPE S.A., inscrite au n° RCS B101.410, ayant eu son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé
Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2013009203/16.

(130010616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

CIMA S.A., Cima International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.023.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013009212/14.

(130010980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Calviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.204.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement n°58/13 rendu en date du 10 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société CAL-VIANDE S.A., inscrite au n° RCS B145.204, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand rue, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2013009194/16.

(130010661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Ednalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.267.

Extrait de la décision des associés adoptée le 9 janvier 2013

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaires du 9 janvier 2013 que Monsieur Laurent KEMPFER demeurant 3 impasse de la petite Lore à F-57100 THIONVILLE est nommé comme second gérant administratif.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour la Gérance

Signatures

Référence de publication: 2013009285/13.

(130010393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Union Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.115.

A l'attention des actionnaires

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société UNION CONSULTING S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 décembre 2012.

Nellie ESPARZA.

Référence de publication: 2013008968/11.

(130009358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.004,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 157.161.

L'adresse du siège social de l'associé suivant a changé:

- PepsiCo Holdings Luxembourg, S.à r.l. se situe désormais au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2013009259/14.

(130010158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Einer Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 154.341.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés de la société prises en date du 17 décembre 2012

Les associés ont décidé de nommer Monsieur Géry de Meeüs, consultant, né à Etterbeek (Belgique) le 25 août 1959, résidant au 13, Urener Weg, L-9991 Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société pour une période indéterminée, en remplacement de Monsieur Serge Bijmens, avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour Einer Energy Holding S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013009260/15.

(130010800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Endothelial Therapy Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 169.640.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société tenue par voie circulaire en date du 17 décembre 2012 que Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, née à Hayange (France), le 20 avril 1976 avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommée avec effet immédiat aux fonctions d'Administrateur de la Société en remplacement de M. Roel SCHRIJEN, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013009292/15.

(130010670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

FDLV Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 163.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013009329/10.

(130011097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Faco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.704.

—
EXTRAIT

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009325/13.

(130010714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Flacon Couture International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8035 Strassen, 8, Cité Pescher.

R.C.S. Luxembourg B 154.016.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013009321/14.

(130010973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

F.11 Alliance Echafaudages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.11 ALLIANCE ECHAFAUDAGES SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013009315/11.

(130010570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Finance et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.425.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 janvier 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINANCE ET DEVELOPPEMENT

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013009333/16.

(130011065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.526.

EXTRAIT

Le mandat de M. Robert I. Kauffman en tant que membre du conseil d'administration et président de la Société a pris fin en date du 15 janvier 2013.

M. Jonathan (Jon) Ashley, avec adresse au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été coopté en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 15 janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013. M. Ashley a également été nommé président du conseil d'administration avec effet au 15 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2013009365/16.

(130010895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Funckenhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 267, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 25.095.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romain URHAUSEN

Le gérant

Référence de publication: 2013009356/11.

(130010557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Future Dreams S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 71.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 janvier 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et Président du Conseil. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

FUTURE DREAMS S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013009357/17.

(130010884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Geofor Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 121.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013009384/10.

(130010872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Global Groupe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.130.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société GLOBAL GROUPE INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Christine Lecas.

Référence de publication: 2013009388/11.

(130010900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Global Groupe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.130.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société GLOBAL GROUPE INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

François Georges.

Référence de publication: 2013009387/11.

(130010900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Global Groupe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.130.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société GLOBAL GROUPE INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Alvaro Carnevale.

Référence de publication: 2013009386/11.

(130010900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Garrett Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARRETT PROPERTIES S.A.

Signatures

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2013009380/12.

(130011083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Aqua Valley Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 129.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009924/9.

(130011181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Ardennes Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 164.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009930/9.

(130011594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Academy Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009936/9.

(130011660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Architecte Lucie Di Valentin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8820 Holtz, 17, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 162.019.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009961/9.

(130011684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Aspara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 150.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009966/9.

(130011904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

B.J. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 134.041.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009974/9.

(130011776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Energy Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 143.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009980/9.

(130011449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Agence d'Assurances Jacobs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9244 Diekirch, 6, rue de l'Hôpital.
R.C.S. Luxembourg B 143.180.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Madame Delphine BURON, employée privée, née à Rocourt (Belgique) le 5 mai 1971 (matricule 1971 05 05 848), demeurant à L-9217 Diekirch, 1, am Deschensgaart;

2) Madame Agnès JACOBS, retraitée, née à Marnach le 26 novembre 1947 (matricule 1947 11 26 120), demeurant à L-9245 Diekirch, 6, op der Meierchen;

en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée "AGENCE D'ASSURANCES JACOBS Sàrl" (matricule 2008 24 47 653) avec siège social à L-9244 Diekirch, 6, rue de l'Hôpital, actuellement L-9245 Diekirch, 6, op der Meierchen,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2945 du 11 décembre 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 143.180.

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;
- que les comparants décident de la dissoudre avec effet au 31.12.2012;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au siège social.
- que les comparants reprennent tous les engagements de la société à leur propre compte.

Frais

Les frais des présentes sont à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Delphine BURON, Agnès JACOBS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15487. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004473/38.

(130004715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Porto Conte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 167.083.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Franz Bondy residing professionally at Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors of a public limited liability company (société anonyme) "Porto Conte S.A." (the "Company"), with registered office at 8 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 167083, incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed dated 15 February 2012 of Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 964 on 13 April 2012.

The Company's articles of Association have been amended for the last time by the undersigned notary on 10 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2241 on 10 September 2012.

A copy of the Resolutions dated 21 November 2012 (the "Resolutions"), signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting as the above, requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated by Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 15 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 964 of 13 April 2012, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 167083. The Company's articles of Association have been amended for the last time by Maître Paul Decker, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2241 of 10 September 2012 as follows:

Art. 5. Capital.

2. "5.1. The share capital is set at 12,371,000 EUR (twelve million three hundred and seventy-one thousand Euro) divided into 12,371 (twelve thousand three hundred and seventy-one) shares, with a par value of 1,000 EUR (one thousand Euro) each, all subscribed and fully paid-up".

"5.2. The share capital may be increases or decreased in one or several times by a resolution of the General meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles".

"5.3. The board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(a) increase the current share capital in one or several times up to 17,729,000 EUR (seventeen million seven hundred and twenty-nine thousand euro) by the issue of 17.729 (seventeen thousand seven hundred and twenty-nine) new shares with a par value of 1,000 EUR (one thousand euro) each, having the same rights as the existing shares".

(b) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(c) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly".

3. In the aforesaid Resolutions, the board of directors of the Company resolved inter alia to increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of 828,000.-EUR (eight hundred and twenty-eight thousand Euros) to bring it from its current amount of 12,371,000.-EUR (twelve million three hundred and seventy-one thousand Euros) to 13.199.000 EUR (thirteen million one hundred and ninety-nine thousand Euros) by issuing 828 (eight hundred and twenty-eight) shares with a nominal value of 1,000.-EUR (one thousand Euros) each, (the "New Shares") having the same rights as the existing shares.

4. According to the article 5.3. of the updated Articles of Incorporation as at 12 November 2012:

The board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to

(b) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares..."

In application of the above mentioned article, the board decides to withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares.

Therefore, the Company "CAPINVEST INTERNATIONAL S.A. SPF" having its registered office at 412F, Route d'Esch L-2086, registered under Luxembourg's Trade and Companies Register under number B10018 can't subscribe to 828 (eight hundred twenty-eight) newly issued shares.

5. The board of directors of the Company authorizes the subscriber "IMMOGROUP S.A.", a public limited liability company, having its registered office at 8 rue Philippe II L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg's Trade and Companies Register under number B141728 as referred to in the Resolutions (the "Subscriber") to subscribe the 828 (eight hundred and twenty-eight) shares with a nominal value of 1,000.-EUR (one thousand Euro) each, (the "New Shares") having the same rights as the existing shares

6. According to the subscription's declaration received by the Company, the 828 (eight hundred and twenty-eight) new shares were fully subscribed by the Subscriber as referred to in foresaid Resolutions, and fully paid up by 828,000.-EUR (eight hundred and twenty-eight thousand Euro) contribution in cash so that the amount of 828,000.-EUR (eight hundred and twenty-eight thousand Euro) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who states.

7. Following the capital increase of the Company and therefore to reduce the authorized capital, the appearing party has requested the undersigned notary to amend the Article 5.1 and Article 5.3 of the Articles 5 to read as follows:

Art. 5. Share capital.

"5.1. The share capital is set at 13.199.000 EUR (thirteen million one hundred and ninety-nine thousand Euro) divided into 13,199 (thirteen thousand one hundred and ninety-nine) shares with a par value of 1. 000 EUR (one thousand Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

"5.2. The share capital may be increases or decreased in one or several times by a resolution of the General meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles".

Authorized share capital:

"5.3. The board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

a) increase the current share capital in one or several times up to 16.901.000 EUR (sixteen million nine hundred and one thousand) by the issue of 16.901 (sixteen thousand nine hundred and one) new shares with a par value of 1,000 EUR (one thousand Euro) each, having the same rights as the existing shares".

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to two thousand euros (EUR. 2,000-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mr. Franz Bondy, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme «Porto Conte S.A.» (la «Société»), avec siège social au 8 rue Philippe II L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167083, constitué par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 964 le 13 avril 2012, et dont les statuts ont été modifiées en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2241 du 10 septembre 2012.

Une copie des Résolutions en date du 21 novembre 2012 («Résolutions»), restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 964 du 13 avril 2012 et dont les statuts ont été modifiées en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2241 du 10 septembre 2012 comme suit:

Art. 5. Capital.

2. «5.1. Le capital social est fixé à 12.371.000,-EUR (douze millions trois cent soixante et onze mille euros) représenté par 12.371 (douze mille trois cent soixante et onze) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.»

«5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts».

«5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(a) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises, à hauteur de 17.729.000,-EUR (dix-sept millions sept cent vingt-neuf mille euros) par l'émission de 17.729 (dix-sept mille sept cent vingt-neuf) nouvelles actions d'une valeur nominale 1.000,-EUR (mille euros) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes».

(b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.»

3. Dans les prédites Résolutions, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social d'un montant de 828.000,-EUR (huit cent vingt-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.371.000,-EUR (douze millions trois cent soixante et onze mille) à 13.199.000,-EUR (treize millions cent-quatre-vingt-dix-neuf mille euros) par l'émission de 828 (huit cent vingt-huit) actions d'une valeur nominale de 1.000,-EUR (mille euros) chacune, (les «Nouvelles Actions») ayant les mêmes droits que les actions existantes.

4. Après avoir pris acte de l'article 5.3 des statuts coordonnés datés du 12 novembre 2012 de la Société indiquant que

«Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions (etc)».

En application de l'article précité, le Conseil décide de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions.

Compte tenu de l'application du texte précité, la société «CAPINVEST INTERNATIONAL S.A. SPF» ayant son siège social au 412F, Route d'Esch L-2086, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro B 10018 ne souscrira pas aux 828 (huit cent vingt-huit) actions nouvellement émises.

5. Le conseil d'administration autorise le souscripteur «IMMOGROUPE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à 8 rue Philippe II L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 141728 désigné dans les Résolutions (le «Souscripteur») à souscrire les 828 (huit cent vingt-huit) actions nouvelles émises.

6. Selon la déclaration de souscription reçue par la Société, les 828 (huit cent vingt-huit) actions nouvelles émises sont intégralement souscrites par le Souscripteur désigné dans les prédites Résolutions, et libérées intégralement par un apport en numéraire de sorte que la somme de 828.000,- EUR (huit cent vingt-huit mille euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

7. Suite à l'augmentation du capital de la Société et par conséquent à la réduction du capital autorisé, le comparant a requis le notaire instrumentant de modifier les articles 5.1. et 5.3. des Statuts pour avoir la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

«5.1. Le capital social est fixé 13.199.000,-EUR (treize millions cent-quatre-vingt-dix-neuf mille) représenté par 13.199 (treize mille cent quatre-vingt-dix-neuf mille) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune.».

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts».

Le capital autorisé:

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(a) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises, à hauteur 16.901.000 EUR (seize millions neuf cent un mille euros), par l'émission de 16.901 (seize mille neuf cent un) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes».

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à deux mille euros (2.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.BONDY, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58435. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004172/172.

(130004091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Saxo.com s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 171.139.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before us Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Saxo.com A/S, a company organized under the laws of Denmark, having its registered office in DK-2100 København 0 (Copenhagen), Strandboulevarden 89, 2th, Denmark, registered under the number CVR 29197849,

Here duly represented by Mr Alain Thill, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy shall remain attached to the present deed after having been signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary.

The appearing person, represented as said before, declares and requests the notary to enact the following:

1) That the company with limited liability "Saxo.com s.à r.l.", with registered office in L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine, registered with the Luxembourg trade register under the number B 171139, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 6th 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2413 of the 27th of September 2012.

2) That the sole shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

I. Transfer of the registered office to 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

II. Appointment of Mr Christian Nyhus Andreasen, company director, born in Hjørring (Denmark) on the 4th September 1975, residing in L-2167 Luxembourg, 28B, rue des Muguets, Luxembourg as new sole manager of the company in replacement of Mr Jørgen Balle Olesen.

III. Insert §3 in article 2 of the articles of incorporation with the following wording:

"The company may further create, hold and develop intellectual property rights.

IV. Amend article 10 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

However, the manager or managers may not purchase immovable property, make any transactions above the amount of 10,000.- €, without the prior consent of the general meeting. In addition following decisions may not be made by the manager or managers without the prior consent of the general meeting: Nomination of the auditor; dissolution of the company, unless there is a legal obligation; sale of intellectual property rights, including domains and rights to software and trademarks; sale of subsidiaries; amendment of articles of incorporation including the increase of capital; expansion of the company's credit facilities including settlement of debt; lending of company funds, except usual credit given in relation with the company's current operations; investment made beyond the company's previous activities; any decision involving an exit of funds, except for dividends, including dissolution, liquidation and capital reduction; other important or unusual decisions by the company.

More generally, the manager or managers must act in good faith and in the best interest of the Company. The manager or managers must avoid placing themselves of conflict of interest.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers."

3) That, on the basis of the agenda, the sole shareholder has taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First Resolution

The registered office is transferred to 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Second Resolution

Mr Christian Nyhus Andreasen, company director, born in Hjørring (Denmark) on the 4th September 1975, residing in L-2167 Luxembourg, 28B, rue des Muguets, Luxembourg is appointed as new sole manager of the company in replacement of Mr Jørgen Balle Olesen.

Third Resolution

§3 is inserted in article 2 of the articles of incorporation with the following wording:

"The company may further create, hold and develop intellectual property rights."

Fourth Resolution

Article 10 of the articles of incorporation is amended in order to give it the following wording:

« **Art. 10.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

However, the manager or managers may not purchase immovable property, make any transactions above the amount of 10,000.- €, without the prior consent of the general meeting. In addition following decisions may not be made by the manager or managers without the prior consent of the general meeting: Nomination of the auditor; dissolution of the company, unless there is a legal obligation; sale of intellectual property rights, including domains and rights to software

and trademarks; sale of subsidiaries; amendment of articles of incorporation including the increase of capital; expansion of the company's credit facilities including settlement of debt; lending of company funds, except usual credit given in relation with the company's current operations; investment made beyond the company's previous activities; any decision involving an exit of funds, except for dividends, including dissolution, liquidation and capital reduction; other important or unusual decisions by the company.

More generally, the manager or managers must act in good faith and in the best interest of the Company. The manager or managers must avoid placing themselves of conflict of interest

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers."

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Saxo.com A/S, une société constituée sous le droit du Danemark, ayant son siège social à DK-2100 Kobenhavn 0 (Copenhague), Strandboulevarden 89, 2th, Danemark, enregistrée sous le numéro CVR 29197849 dans le registre danois des sociétés "Erhverv og Selskabsstyrelsen",

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit

1) Que la société à responsabilité limitée "Saxo.com s.à r.l.", ayant son siège social L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171139, (ci-après «la Société»), a été constitué par acte notarié du notaire soussigné le 6 août 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2413 du 27 septembre 2012.

2) Que l'associée unique de la société a à voter sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

I. Transfert du siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

II. Nomination de M. Christian Nyhus Andreasen, directeur de sociétés, né à Hjarring (Danemark) le 4 septembre 1975, demeurant à L-2167 Luxembourg, 28B, rue des Mugnets, Luxembourg en tant que gérant unique de la Société en remplacement de M. Jargen Balle Olesen

III. Insertion d'un §3 dans l'article 2 des statuts de la Société à fin de lui donner la teneur suivante:

La Société peut également créer, détenir et développer des droits de propriété intellectuelle.

Modification de l'article 10 des statuts de la Société à fin de lui donner la teneur suivante:

"La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s).

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que l'assemblée générale n'ait prévu autrement.

Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance ne peut pas faire l'acquisition de propriétés immobilières, faire des transactions supérieures à un montant de 10.000,-€ sans l'accord préalable de l'Assemblée Générale. De plus, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance sans l'accord préalable de l'Assemblée Générale: Nomination d'un auditeur; dissolution de la Société, à moins qu'il n'y ait une obligation légale; vente de droits de propriété intellectuelle, y compris les domaines et droits de logiciels et marques; vente de filiales; modification des statuts de la Société y compris une augmentation de

capital; augmentation de facilités de crédit de la société y compris les règlements de dettes; emprunt de fonds de la Société, excepté un crédit courant donnée en relation avec les opérations courantes de la Société; investissement allant au-delà des activités précédentes de la Société; toute décision concernant une sortie de fonds, excepté les dividendes, y compris la dissolution, la liquidation et la réduction de capital; toute autre décision importante et inhabituelle de la Société.

De façon plus générale, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance doivent agir de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance doivent éviter de se placer dans une position de conflit d'intérêt.

La Société peut également déléguer à un ou plusieurs mandataires, associés ou non, les tâches qu'elle détermine."

3) Qu'après délibération, les résolutions suivantes ont été prises par l'associée unique.

Première résolution

Le siège de la Société a été transféré au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Deuxième résolution

Monsieur Christian Nyhus Andreasen, directeur de sociétés, né à Hjørring (Danemark) le 4 septembre 1975, demeurant à L-2167 Luxembourg, 28B, rue des Muguets, Luxembourg a été nommé en tant que gérant unique de la Société en remplacement de Monsieur Jorgen Balle Olesen.

Troisième résolution

Un §3 est inséré dans l'article 2 des statuts de la Société à fin de lui donner la teneur suivante:

"La Société peut également créer, détenir et développer des droits de propriété intellectuelle."

Quatrième résolution

L'article 10 des statuts de la Société est modifié à fin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s).

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que l'assemblée générale n'ait prévu autrement.

Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance ne peut pas faire l'acquisition de propriétés immobilières, faire des transactions supérieures à un montant de 10.000,- € sans l'accord préalable de l'Assemblée Générale. De plus, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance sans l'accord préalable de l'Assemblée Générale: Nomination d'un auditeur; dissolution de la Société, à moins qu'il n'y ait une obligation légale; vente de droits de propriété intellectuelle, y compris les domaines et droits de logiciels et marques; vente de filiales; modification des statuts de la Société y compris une augmentation de capital; augmentation de facilités de crédit de la société y compris les règlements de dettes; emprunt de fonds de la Société, excepté un crédit courant donnée en relation avec les opérations courantes de la Société; investissement allant au-delà des activités précédentes de la Société; toute décision concernant une sortie de fonds, excepté les dividendes, y compris la dissolution, la liquidation et la réduction de capital; toute autre décision importante et inhabituelle de la Société.

De façon plus générale, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance doivent agir de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance doivent éviter de se placer dans une position de conflit d'intérêt.

La Société peut également déléguer à un ou plusieurs mandataires, associés ou non, les tâches qu'elle détermine."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004250/172.

(130004134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Tiger Holding Four SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.861.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four SPV S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 129 861, incorporated by deed enacted on June 28, 2007, amended for the last time pursuant to a deed dated February 17, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 13, 2010, Nr 765

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and the shareholder represented declares that he has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of 25,970.-USD (twenty five thousand nine hundred seventy United States Dollars) in order to lower it from its present amount of 62,895.-USD (sixty two thousand eight hundred ninety five United States Dollars) down to 36,925.-USD (thirty six thousand nine hundred twenty five United States Dollars) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 742 (seven hundred forty two) redeemable shares of class P of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each;

2. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The shareholder decides to decrease the Company's share capital by an amount 25,970.-USD (twenty five thousand nine hundred seventy United States Dollars) in order to lower it from its present amount of 62,895.-USD (sixty two thousand eight hundred ninety five United States Dollars) down to 36,925.-USD (thirty six thousand nine hundred twenty five United States Dollars) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 742 (seven hundred forty two) redeemable shares of class P of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, as follows:

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 125 431, here represented by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prenamed:

- 742 (seven hundred forty two) redeemable shares of class P having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.

The shareholder declares having received payment of 25,970.-USD (twenty five thousand nine hundred seventy United States Dollars).

Second resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 36,925.-USD (thirty six thousand nine hundred twenty five United States Dollars) represented by 742 (seven hundred forty two) class Q redeemable shares and 313 (three hundred thirteen) class S redeemable shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Four SPV S.à. r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 129 861, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2007, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 17 février 2010, publié au Mémorial C N° 765 du 13 avril 2010.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Diminution du capital social à concurrence d'un montant de 25.970,-USD (vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix) pour le porter de son montant actuel de 62.895,-USD (soixante deux mille huit cent quatre vingt quinze Dollars US) à 36.925,- USD (trente-six mille neuf cent vingt-cinq Dollars US) par remboursement aux associés et par annulation de 742 (sept cent quarante-deux) parts sociales rachetables de classe P d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US);

2. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 25.970,- USD (vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix) pour le porter de son montant actuel de 62.895,-USD (soixante deux mille huit cent quatre vingt quinze Dollars US) à 36.925,- USD (trente-six mille neuf cent vingt-cinq Dollars US) par remboursement aux associés et par annulation de 742 (sept cent quarante-deux) parts sociales rachetables de classe P d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) comme suit:

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125 431, ici représenté par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prénommée:

- 742 (sept cent quarante-deux) parts sociales rachetables de classe B ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune; L'associé reconnaît avoir reçu le paiement d'un montant de 25.970,- USD (vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix).

Deuxième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« 8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 36.925,- USD (trente-six mille neuf cent vingt-cinq Dollars US), représenté par 742 (sept cent quarante deux) parts sociales rachetables de classe Q et 313 (trois cent treize) parts sociales rachetables de classe S d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62326. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013004361/125.

(130003643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Capital Safety Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.563.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Directors of Capital Safety Group S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, of 24 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 315 of 6 February 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 165.563. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 4 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2795 of 17 November 2012,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 12 December 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at sixty-one million eight hundred thirty-seven ix hundred fifty-two dollars of the United-States of America (USD 61,837,652.-), divided into one hundred twenty-three million five hundred sixty-two thousand nine hundred forty-one (123,562,941) class A voting shares and one hundred twelve thousand three hundred sixty-three (112,363) class B non-voting shares, each having a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50) and fully paid up.

II. That pursuant to Article 7 of the Company's Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at eight hundred million dollars of the United-States of America (USD 800,000,000.-), divided into one billion four hundred million (1,400,000,000) class A voting shares and two hundred million (200,000,000) class B non-voting shares each with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50).

III. That the Board of Directors, in its meeting of 12 December 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to issue one hundred sixty-six thousand seven hundred ninety (166,790) new class A voting shares and five thousand four hundred eighty-eight (5,488) new class B non-voting shares, subject to further confirmation by any director of the Company.

IV. That Mr Stefan Lambert, acting in its capacity as director of the Company and according to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the Company dated 12 December 2012, has acknowledged and confirmed on 20 December 2012 that the conditions for the proposed capital increase have been satisfied, including

receipt of an amount of eight hundred sixty-one thousand three hundred ninety dollars of the United-States of America (USD 861,390.-) corresponding to the subscription price of the newly issued class A voting shares and the newly issued class B non-voting shares for an amount of eighty-six thousand one hundred thirty nine dollars of the United-States of America (USD 86,139.-) and the share premium in an amount of seven hundred seventy-five thousand two hundred fifty-one dollars of the United-States of America (US 775,251.-) and has allocated the shares accordingly. Evidence of receipt of payment has been given to the notary.

V. That as a consequence of the above mentioned issuances of shares, paragraph one of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-one million nine hundred twenty-three thousand seven hundred ninety-one dollars of the United-States of America (USD 61,923,791.-), divided into one hundred twenty-three million seven hundred twenty-nine thousand seven hundred thirty-one (123,729,731) class A voting shares (the "Class A Shares") and one hundred twelve thousand three hundred sixty-three (117,851) class B non-voting shares (the "Class B Shares"), altogether referred as the "shares", with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50) each, all of which are fully paid."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil d'Administration de Capital Safety Group S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 315 du 6 février 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.563. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2795 du 17 novembre 2012,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 12 décembre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante et un millions huit cent trente sept mille six cent cinquante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61.837.652,-), divisé en cent vingt-trois millions cinq cent soixante-deux mille neuf cent quarante et un mille (123.562.941) actions avec droit de vote de catégorie A et cent douze mille trois cent soixante trois (112.363) action sans droit de vote de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 0.50) et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000.000,-), divisé en un milliard quatre cent millions (1.400.000.000) actions avec droit de vote de catégorie A et de deux cent millions (200.000.000) actions sans droit de vote de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 0.50) et entièrement libéré.

III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 12 décembre 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix (166.790) nouvelles actions avec droit de vote de catégorie A et cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit (5.488) nouvelles actions sans droit de vote de catégorie B, sous réserve de la confirmation ultérieure par tout administrateur de la Société.

IV. Que M Stefan Lambert, agissant en sa qualité d'administrateur de la Société et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil d'Administration du 12 décembre 2012, a constaté et confirmé le 20 décembre 2012 que les conditions pour l'augmentation de capital proposée ont été satisfaites, y compris la réception d'un montant de huit cent soixante et un mille trois cent quatre vingt dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 861.390,-), correspondant au prix de souscription des nouvelles actions avec droit de vote de catégorie A et au nouvelles actions sans droit de vote de catégorie B pour un montant de quatre vingt six mille cent trente neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 86.139,-) et la prime d'émission d'un montant de sept cent soixante quinze mille deux cent cinquante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 775.251,-), et a alloué lesdites nouvelles actions en conséquence. La preuve de la réception du paiement ayant été rapportée au notaire soussigné.

V. Que suite à la réalisation de ces augmentations du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante et un millions neuf cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61.923.791,-), divisé en cent vingt-trois millions sept cent vingt-neuf mille sept cent trente et une (123.729.731) actions avec droit de vote de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et cent dix-sept mille huit cent cinquante et une (117.851) actions sans droit de vote de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), ensemble visées comme les «actions», ayant une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 0.50) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15517. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004523/125.

(130004663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

MF7X Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.969.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MaplesFS (Luxembourg) S.A., a public limited company (société anonyme) having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 124.056,

here represented by Bernard Bronckart, employee, whose professional address is at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 13th day of December, 2012.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "MF7X Holdco Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxem-

bourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two(2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the

last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

MaplesFS (Luxembourg) S.A., represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

as class A managers:

- Cedric Bradfer, born on August 2, 1978, in Chambéry, France, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

as class B managers:

- Ronan Carroll, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Bernard Bronckart, born on October 21, 1966, in Ougrée, Belgium, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MaplesFS (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.056,

représentée par Monsieur Bernard Bronckart, employé privé, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "MFX7 Holdco Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B

sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

MaplesFS (Luxembourg) S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars américains (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

En tant que gérants de catégorie A:

- Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

En tant que gérants de catégorie B:

- Bernard Bronckart, né le 21 octobre 1966 à Ougrée, Belgique, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Bronckart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61359. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004105/503.

(130003719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Telimu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 173.957.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Laurent FOUCHER, dirigeant de sociétés né le 18 août 1965 à Antony (France, 92), demeurant à CH-1290 Versoix, 96, Route de Suisse, représenté par Madame Géraldine Nucera en vertu d'une procuration, signée en date du 11 décembre 2012 qui restera annexée aux présentes, après avoir été paraphée «ne varietur», par la mandataire et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TELIMU S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un EUROS (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Par exception, l'administrateur unique aura un pouvoir de signature autonome.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinquante-quatre Euros (1054,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Nicolas BOURG, né le 30 juillet 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la Société par sa seule signature.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme de droit luxembourgeois FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.543.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize.

- 5.- Le siège social est fixé à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue au représentant de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60873. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004348/158.

(130003444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.014.775,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.347.

In the year two thousand and twelve, on the fifth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.037.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113349;

here represented by Mrs. Léonie Toulemonde, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

II. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l." (the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113347, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 14, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 675 dated April 3, 2006, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated of February 9, 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1134 dated May 27, 2011.

III. The Company's share capital is set at twenty-three million fourteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 23.014.775,00) represented by nine hundred twenty thousand five hundred ninety-one (920.591) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Anticipated dissolution of the Company and opening of the liquidation.
2. Appointment of Mr. Marcel Stephany, accountant, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company.
3. Discharge to the managers for the exercise of their mandate until the date of this meeting.

V. The sole shareholder, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Marcel Stephany, prenamed, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.037.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113349,

ici représenté par Mme Léonie Toulemonde, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113347, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 daté du 3 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1134, daté du 27 mai 2011.

III. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions quatorze mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 23.014.775,00) représenté par neuf cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (920.591) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.
2. Nomination de Mr. Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.
3. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

IV. L'associé unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Mr. Marcel Stephany, prénommé, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amandé. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hy-

pothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Toulemonde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16851. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004328/135.

(130004247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Bureau d'Assurances Seyler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 174.019.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie SCHMIT, agent d'assurances, né le 05 avril 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4996 Schouweiler, 5, rue Centrale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Bureau d'Assurances Seyler S.A.».

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'Administrateur Unique est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet l'exploitation d'une agence générale d'assurances, l'accomplissement de toute opération d'assurances et d'intermédiaire d'assurances, la gestion de portefeuilles d'assurances par personnes physiques dûment agréées ainsi que la prestation de services y relatifs.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euro (31 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

Art. 6. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Modification du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 8. Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la commune du lieu du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi du mois de juin, à 16 h 00 heures, et pour la première fois en 2013.

Art. 16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital de la Société ont été souscrites par l'actionnaire unique:

Monsieur Jean-Marie SCHMIT, agent d'assurances, né le 05 avril 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4996 Schouweiler, 5, rue Centrale;

pour un prix total de souscription de cent mille euros (100.000,- €).

Intervention - Libération

Est intervenu ici le souscripteur prédésigné, lequel déclare et reconnaît souscrire à l'intégralité des 1.000 (mille) actions et que les libérer intégralement par un apport en nature d'un portefeuille d'assurances plus amplement spécifié dans le rapport de réviseur repris ci-après pour un montant total de cent mille euros (100.000,- €).

Sur la totalité du prix de souscription s'élevant à cent mille euros (100.000,- €), un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- €) est alloué au capital social et un montant de soixante-neuf mille euros (69.000,- €) est alloué au compte de prime d'émission.

Rapport du réviseur

Le prédit apport a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé Monsieur Yves THORN, représentant la société à responsabilité limitée «Statera Audit», enregistrée en tant que cabinet de révision agréé, sous le numéro d'identification 126, établie et ayant son siège social au L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.148, daté à Luxembourg, le 28 décembre 2012 conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi concernant les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports autres qu'en numéraire ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur des 1.000 actions, ayant une valeur nominale de 31 euros chacune, ajustée de la prime d'émission d'EUR 69.000,00, à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

La première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à 3.000 Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-7526 Mersch, 5 allée John W. Leonard.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur Unique pour une période de six (6) ans: Monsieur Jean-Marie SCHMIT, agent d'assurances, né le 05 avril 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4996 Schouweiler, 5, rue Centrale.
3. Est nommé un seul commissaire aux comptes pour une période de six (6) ans: «GT Fiduciaires SA», établie et ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 16, rue de Bitbourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 121 820.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Schmit, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2013. Relation: RED/2012/6. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 04 janvier 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013004506/230.

(130004861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Breeze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.564.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of Breeze S.A., a Luxembourg société anonyme registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.564 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich, dated 27 De-

ember 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 436 on 20 February 2008. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation.

The Meeting is chaired by Mr. Denis Troshanin, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Mrs. Eva Mertes, with professional address in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr. Henning Spilker, with professional address in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting. (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The partner present or represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxy from the partner represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. All shares of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates

4. Sundries.

III. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The partner resolves to appoint FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator of the Company (the Liquidator). As a consequence thereof, the partner resolves (i) that the Liquidator shall prepare a report of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), (ii) that the Liquidator will have the broadest powers to perform his/her duties as defined in articles 144 to 148 bis of the Law, and (iii) that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the person appointed as Liquidator of the Company.

Third resolution

The partner resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.

Costs

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée Breeze S.A. ayant son siège social au rue 15, Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.564 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 436 du 20 février 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis Troshanin, résidant professionnellement à Luxembourg. Le Président désigne comme Secrétaire Madame Eva Mertès, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Henning Spilker, résidant professionnellement à Luxembourg.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

L'associé unique présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre de parts sociales détenues par lui est indiqué sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La procuration, après avoir été signée par les parties comparantes et le notaire restera attachée au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le/la Présidente déclare que:

I. toutes les parts sociales dans le capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et autorisée à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Résolution de dissolution et liquidation de la Société;

2. Nomination de FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, en date du 14 octobre 2002 avec numéro I.B.C. No.: 517295, ayant son siège social à P.O Box 957, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus mentionnés aux articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915.

3. Décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de désigner FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, en date du 14 octobre 2002 avec numéro I.B.C. No.: 517295, ayant son siège social à P.O Box 957, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). En conséquence, l'associé unique décide (i) que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 (la Loi) sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), (ii) que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, et (iii) que la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la personne appointée comme Liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux gérants de la société pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. TROSHANIN, E. MERTES, H. SPILKER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 janvier 2013. Relation: DIE/2013/197. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004519/113.

(130004784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Black & Decker International Finance 3 Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.522.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December,

before Maître Francis Kessler, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Black & Decker International Finance 3 Limited, a Luxembourg and Irish limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 14-15 Parliament Street, Castleriver House, Dublin 2, Ireland and its seat of effective management at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, with a share capital of USD 50,000, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B150522 and registered with the Companies Registration Office of Ireland under file number 391397 (the Company). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 834 of 28 April 2011.

There appeared:

Black & Decker Manufacturing, Distribution, and Global Purchasing Holdings LP, a Cayman Islands limited partnership, with registered office at c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, registered with the Cayman Island Registrar under number 36905, being the holder of all the 50,000 ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 1 each and acting through its general partner (gérant commandité), being SBD MDGP Partnership Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 172626 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Charles Baudouin, lawyer, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 50,000 (fifty thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing one hundred per cent of the share capital of the Company, are duly and validly represented at the Meeting;

II. that the agenda is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to increase the share capital from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each up to a new amount of USD 50,002 (fifty thousand two United States Dollars) by way of creation and issuance of 2 (two) new shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

3. Subscription for and payment in relation to the share capital increase specified under item 2. above by the Sole Shareholder by way of a conversion of an amount of USD 2 (two United States Dollars) taken from the Company's capital surplus account (account 115 of the Luxembourg standard chart of account dated 10 June 2009 - Capital contribution without the issuance of new shares in the Company);

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company further to the adoption of items 2. and 3. above and grant of authority in that respect; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) in order to bring it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, up to a new amount of USD 50,002 (fifty thousand two United States Dollars) represented by 50,002 (fifty thousand two) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, through the creation and issuance of 2 (two) new shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and an aggregate subscription price of USD 2 (two United States Dollars) (the New Shares), it being noted that the issuance of the New Shares shall be effective as at the full payment of the New Shares under the third resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(i) subscribe for the New Shares, and

(ii) fully pay up the New Shares through the completion of the conversion of an amount of USD 2 (two United States Dollars) (the Converted Capital Surplus Amount) taken from the Company's capital surplus account (account 115 of the Luxembourg standard chart of account dated 10 June 2009 - Capital contribution without the issuance of new shares in the Company) (the Capital Surplus Account).

Evidence of the availability of the Converted Capital Surplus Amount has been given by way of unaudited interim accounts of the Company as at 1 December 2012, signed by the management of the Company, showing that an aggregate amount of USD 2,351,372,000 (two billions three hundred and fifty-one million three hundred and seventy-two thousand United States Dollars) is recorded in the Capital Surplus Account (the Interim Accounts).

A copy of the Interim Accounts shall remain attached to the present deed and the notary expressly acknowledges the availability of the Converted Capital Surplus Amount for the purpose of the completion of the present share capital increase.

The Meeting resolves to allocate the entirety of the Converted Capital Surplus Amount to the nominal share capital account of the Company.

The Meeting acknowledges that the New Shares are now issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder in the manner described above.

The Meeting acknowledges that as a result of the foregoing, the Capital Surplus Account is reduced by an amount of USD 2 (two United States Dollars).

As a result of the issuance of the New Shares by the Company, and of their subscription by the Sole Shareholder as described above, the Meeting resolves to record that the share capital of the Company is now held as follows:

Name of the shareholder	Number of shares held in the Company
Black & Decker Manufacturing, Distribution, and Global Purchasing Holdings LP	50,002
Total number of shares:	50,002

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the second resolution so that it reads henceforth as follows:

" 6. Share Capital.

(a) The authorised share capital of the Company is US\$500,000 divided into 500,000 Ordinary Shares of US\$1.00 each.

(b) The issued share capital of the Company as at the date of adoption of these Articles is US\$50,002 divided into 50,002 Ordinary Shares of US\$1.00 each, each of which is fully paid up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, acting individually with full power of substitution, and any employee of Orangefield Trust Luxembourg S.A., to proceed in the same and on behalf of the Company, to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le quatre décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Black & Decker International Finance 3 Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et irlandais ayant son siège au 14-15 Parliament Street, Castleriver House, Dublin 2, Irlande et son siège d'administration centrale au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de 50.000 USD enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150522, enregistrée auprès du registre du Bureau des Sociétés d'Irlande sous le numéro 391397 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 décembre 2010 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C sous le numéro 834 le 28 avril 2011.

A comparu:

Black & Decker Manufacturing, Distribution & Global Purchasing Holdings LP, un partenariat de droit des Iles Caïman ayant son siège social chez Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 fort Street, Grand Cayman, KY1-1108, Iles Caïman, immatriculée sous le numéro 36905 (l'Associé Unique) détenteur de la totalité des 50.000 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominales de 1 USD chacune et agissant par son gérant commandité, SBD MDGP Partnership Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172626 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Charles Baudouin, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 50.000 (cinquante mille) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à augmenter le capital social de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune à un nouveau montant de 50.002 USD (cinquante mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de création et émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. souscription et paiement en relation avec l'augmentation de capital décidée sous le point 2. ci-dessus par l'Associé Unique par voie de la conversion d'un montant de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) pris sur le compte d'excédent de capital de la Société (compte 115 du plan comptable Luxembourgeois daté du 10 juin 2009 - Apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales de la Société);

4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société décidée sous le point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société suite à l'adoption des points 2. et 3. ci-dessus et pouvoir en relations avec ceci; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à augmenter le capital social de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune à un nouveau montant de 50.002 USD (cinquante mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de création et émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par la création et l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et un prix de souscription total de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales) étant entendu que l'émission des Nouvelles Parts Sociales sera effective au moment du paiement total desdites Nouvelles Parts Sociales sous la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération de l'augmentation de capital dont il est fait référence dans la deuxième résolution ci-dessus de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, intervient et déclare:

(i) Souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et

(ii) Payer entièrement les Nouvelles Parts Sociales par l'achèvement de la conversion d'un montant de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Montant Converti de l'Excédent de Capital) pris depuis le compte d'excédent de capital de la Société (compte 115 du plan comptable Luxembourgeois daté du 10 juin 2009 - Apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales de la Société) (le Compte d'Excédent de Capital).

Preuve de la disponibilité du Montant Converti de l'Excédent de Capital a été donnée par des comptes intermédiaires non audités de la Société au 1^{er} décembre 2012, signé par la direction de la Société, montrant qu'un montant total de 2,351,372,000 USD (deux milliard trois cent cinquante-et-un millions trois cent soixante-douze mille dollars des Etats Unis d'Amérique) est inscrit sur le Compte d'Excédent de Capital (les Comptes Intérimaires).

Une copie des Comptes Intérimaires restera annexée au présent acte et le notaire prend expressément acte de la disponibilité du Montant Converti de l'Excédent de Capital pour les besoins de la réalisation de la présente augmentation de capital.

L'Assemblée décide d'allouer la totalité du Montant Converti de l'Excédent de Capital, c'est-à-dire 2 UD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique), au compte de capital social de la Société.

L'Assemblée prend acte que les Nouvelles Parts Sociales sont à présent émises par la Société et souscrites par l'Associé Unique de la manière décrite ci-dessus.

L'Assemblée prend acte que du fait de ce qui précède, le Compte d'Excédent de Capital est réduit d'un montant de 2 USD (deux dollars des Etats Unis d'Amérique).

En conséquence de l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société et leur souscription par l'Associé Unique telle que décrite ci-dessus, l'Assemblée décide d'enregistrer que le capital social est maintenant détenu comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales détenues dans la Société
Black & Decker Manufacturing, Distribution & Global Purchasing Holdings LP	50.002
Nombre total de parts sociales:	50.002

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter la deuxième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.**

(a) Le capital social autorisé de la Société est fixé à 500.000 USD divisé en 500.000 Parts Sociales Ordinaires de 1,00 USD chacune.

(b) Le capital social émis de la Société à la date d'adoption des présents Statuts est fixé à 50.002 Parts Sociales Ordinaires de 1,00 USD chacune, chacune étant entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société agissant individuellement avec pouvoir de substitution et à tout employé d'Orangefield Trust Luxembourg S.A. afin de procéder au nom de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société et de faire toutes les formalités afférentes.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004500/239.

(130004268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

**Fiscalité, Comptabilité, Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FISCOGES s.à r.l., Fiscalité, Comptabilité, Gestion s.à r.l.).**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 61.071.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Philippe LAMBERT, fiscaliste, né à Liège, (Belgique), le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant unique de

2) "FISCOGES, EXPERT COMPTABLE", la société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1299 Luxembourg, 3, Rue Bender, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155.184,

tous deux comparants ici représentés par Madame Camille BRACONNIER, employée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION S.à r.l.", en abrégé "FISCOGES s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61071, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 21 du 12 janvier 1998, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2090 du 6 octobre 2010,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au 31 décembre 2012, de supprimer l'abréviation de la dénomination de la société, et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION S.à r.l."

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 31 décembre 2012, de reformuler l'objet social de la société, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes activités liées à la profession de comptable à l'exclusion de celles spécifiquement réservées à la profession d'expert comptable.

La société a pour objet de donner des conseils dans toutes les matières fiscales, sociales, de tenir des comptabilités, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, de donner des avis dans tout ce qui peut toucher de près ou de loin la gestion et le management. Elle effectuera des études et rendra des services en matière de gestion commerciale, financière et autre. Elle réalisera également tous travaux de calculs, simulations, consultations, d'avis sur toutes questions en rapport direct ou indirect avec la fiscalité, la comptabilité, la gestion, le domaine social.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Grass date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe LAMBERT, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2012. Relation GRE/2012/5079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004637/66.

(130004571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Couquelet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 7.038.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 07 janvier 2013, les mandats des administrateurs actuels, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Yannick KANTOR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour: COUQUELET INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013007668/18.

(130008272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.